Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Comptabiliser un pourboire en auto-entreprise

Par Wilisa

Bonjour,

je suis auto-entrepreneur avec la comptabilité simplifiée que cela implique.
J'ai un client qui m'a payé une facture avec quelques euros de plus (ex 800 euros eu lieu de 798 ?). J'ai fait des recherches et vois que cette somme considérée comme un pourboire doit être déclarée et est donc soumise aux charges sociales. Jusque-là tout va bien mais si j'enregistre la recette de 800 ? ne faut-il pas que j'annule la facture d'origine pour en faire une nouvelle avec une ligne "pourboire" (du coup embêter le client en lui envoyant tout cela à lui aussi) ou alors dois-je me faire une facture en interne juste pour enregistrer ces 2 euros ???
Merci pour votre aide

Par morobar

Bonjour,
Non
On ventile le paiement sur 2 comptes, l'un de la facture, l'autre (758) du montant de l'arrondi.

Par Wilisa

Merci pour votre réponse mais un auto-entrepreneur n'a pas de comptabilité classique, il faut uniquement renseigner les paiements reçus dans un livre de recettes (je fais de la prestation de services, pas non plus d'achat-vente)

Par morobar

Hé bien vous enregistrez le paiement pour son montant exact.
Il n'y a pas de compte en déséquilibre.
N'allez pas chercher des histoires de pourboire, qui concernent certaines activités en outre pour assiette de charges sociales.